Du Tenten à la Migaronne

Commune de Villespy *Timestriel : avril – mai – juin 2021*

Edito

Cet été, le bar associatif "Aux Canelles" qui a repris les compétences du comité des fêtes, a prévu d'organiser la fête du village les 25 et 26 juin.

Au programme, projection d'un film et, probablement, présence de bandas pour assurer l'ambiance. Cette fête se prolongera moins tard que les années précédentes, un couvre-feu étant toujours en vigueur à ces dates.

Le programme définitif vous sera prochainement communiqué.

Bonne fête 2021 !

Espérons que nous retrouverons convivialité et bonne humeur, le temps d'une fête, le temps d'un été ou pour beaucoup plus longtemps.

N°26

Mairie de Villespy
04 68 94 21 16
mairie.villespy@wanadoo.fr
Site : www.villespy.fr
Merci de consulter les horaires affichés à la porte de la mairie ou téléphonez pour avoir des informations.

Agence postale communale
04 68 94 20 00
du lundi au vendredi : 9h - 12h

Ecoles
Villespy : 04 68 94 28 07
Carlipa : 04 68 94 24 33
Cenne-M : 04 68 94 23 61

SGEPI
Tél : 04 68 94 23 51

CCPLM
Tél : 04 68 76 69 40

CIAS
Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères
Ramassage mercredi matin

Boucherie Bareil
vendredi 9h-12 ; 15h-19h
samedi 9h-12h

Epicerie ambulante
jeudi après-midi

Laiterie EARL Moundy
jeudi matin

Pizza Hervé
jeudi soir 06 24 92 27 63

Poissonnier
vendredi 10h20

Maraîcher
vendredi et samedi 9h-12h

Garage Robles
06 23 17 49 26

Garage Massot
04 68 23 50 72

Les deux cloches

Arrivent les années 1905-1906

Et le problème se pose à nouveau du remplacement de l'horloge.

Le 30 novembre 1906 le Maire informe le Préfet que « *depuis plus de six mois la commune de Villespy n'a plus d'horloge ; celle qu'elle possédait est très ancienne et hors d'usage. Monsieur Nègre vient de la visiter et estime qu'il est utile [comprendre inutile] de la réparer car elle ne peut plus fonctionner. Suivant l'avis de ce praticien, il y a lieu de la remplacer par une neuve qu'il convient d'acheter* ».

Mais, l'Histoire aimant à se répéter, le 4 décembre suivant le Préfet s'oppose à cette dépense au motif que « *la situation financière de la commune ne permet pas d'augmenter les charges des contribuables pour une dépense dont l'urgence ne paraît pas justifiée* ». Une annotation en marge d'un des courriers laisse penser que les arrière-pensées politiques envers une municipalité dite « réactionnaire » ne sont pas non plus à exclure.

Le Maire cependant ne se laisse pas décourager et répond le 12 décembre suivant que « *la dépense est totalement justifiée et urgente car l'horloge a été réparée en 1899 pour la somme de 270 francs plus 25 fr par an pour son entretien. Et les habitants demandent à grands cris une horloge dont ils sont privés depuis déjà trop longtemps.* » Pour couvrir la dépense nécessaire il propose de recourir à l'emprunt.

Il faut croire que la ténacité a payé car le 22 février 1906, suite a une réponse favorable du Préfet obtenue le 4 février précédent, Mas Paul adjoint, Président du Conseil municipal en l'absence de Jean Cros, Maire, communique à l'assemblée « *le projet de traité de gré à gré passé le 15 février précédent avec M. Nègre horloger, mécanicien, de Montolieu pour la fourniture d'une horloge publique, et l'état estimatif des réparations à faire au local où elle doit être placée* ». Ceci pour la somme de 1600 francs. Dépense inscrite au budget et couverte par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, remboursable sur vingt ans à raison de 114,42 fr par an.

Le 28 mars suivant, le même Conseil présidé par le Maire, suite à l'accord du Préfet pour contracter l'emprunt, approuve les traités passés avec l'horloger Nègre et le maçon Sompayrac, en charge des réparations du local.

M. Nègre s'engage de son côté « *à fournir une horloge de clocher se remontant tous les huit jours, à deux corps de rouage, petit cadran à l'intérieur permettant la mise à l'heure des cadrans extérieurs, sonnant les heures et répétition des heures.* » Garantie dix ans.

La commune sera chargée de « *faire remonter régulièrement l'horloge et faire huiler les parties frottantes* ». Conditions scrupuleusement respectées jusqu'à nos jours ! Sur la photo nous voyons Philippe, notre employé communal « à la manœuvre », dernier d'une longue liste, après Francis Sibra et Maurice Boyer, ses prédécesseurs immédiats.

A l'origine les poids étaient en pierre, par la suite ils ont été remplacés par de la fonte, sur le principe des horloges « Comtoises ».

Pour sa part, Jean Sompayrac, charpentier, s'engage entre autres à réparer la toiture, le plancher, les 46 marches, fournir une fenêtre et ses volets, etc. Ceci pour la somme de 320 frcs.

Le 9 mars 1906, le Sous-Préfet autorise la commune à acheter l'horloge et à engager les dépenses, à condition de faire débuter le remboursement de l'emprunt en 1907. Ce qui fut fait.

Une horloge qui vient de loin

L'horloger Victor Nègre « spécialiste d'Horloges publiques », domicilié à Montolieu, (1888-1925) ne fabriquait pas le mécanisme des horloges qu'il installait. Il s'approvisionnait dans le Haut-Jura, auprès des établissements Crétin-l'Ange, rachetés par Léon Labrosse, en 1906 et situés à Morbier, connu aussi pour son fromage ; bourg qui, avec celui de Morez voisin, regroupe la plupart des fabricants d'horloges d'édifice. Cette industrie s'est développée à partir des années 1850 lorsque la vente des horloges « comtoises » commença à décliner. Elle culmina au début du 20e siècle où le canton de Morez, incluant Morbier, produisait

dans les 300 horloges par an, c'est-à-dire un tiers de la production hexagonale.

Le marché des horloges d'édifice croît alors dans toute la France. Écoles, bâtiments militaires, églises, communautés religieuses et bâtiments publics s'équipent tous d'une horloge horizontale que la baisse des coûts et la fiabilité rendent très attractives, soit pour une première installation, soit pour remplacer une ancienne horloge à cage usée et difficilement réparable.

Vue des bâtiments de l'entreprise Arsène CretinL'Ange.

Dans la réalité, les bâtiments étaient sensiblement moins importants.

Source Internet

C'était précisément le cas pour Villespy.

Les échanges avec les autorités se poursuivirent au moins jusqu'en mai ; après quoi, considérant que les entrepreneurs s'étaient engagés à réaliser les travaux dans les deux mois suivant les autorisations accordées, on peut en déduire que la pose de l'horloge intervint durant l'été. Il dut aussi y avoir une inauguration officielle au vu des plaques scellées à côté de l'horloge (cf. ci-après) qui, pour la circonstance fit certainement sonner sa cloche à toute volée ….

Epilogue : Dans Le Midi-Libre du 9 mai 1994, le correspondant local consacre un article au remplacement, par un technicien de la maison Bodet, du cadran et des aiguilles de l'Horloge soufflées en 1944 par un fort coup de vent et remplacées alors pour la somme de 300fr. Il y rappelle un souvenir transmis au fil des mémoires, ce cadran aurait remplacé à l'origine un cadran solaire dont la devise portait « Tempus fugit ». Classique, mais bon à méditer en passant sous le Porche …

Sources : Archives municipales de Villespy – Archives départementales de l'Aude série 2OP 3234 – Claude Seyte C°1261/1-4 – Le Midi-Libre, 9-5-1994.

Sources : Archives municipales de Villespy
Archives départementales de l'Aude série 2OP 3234 – Claude Seyte C°1261/1-4
Photos P. Sélariès

(Fin du 1er volet à suivre)
Jean-Pierre Barès (2021)

Quoi de neuf au village

Éclairage école

Afin d'optimiser les locaux communaux, des éclairages à détecteurs ont été installés, sous le préau, dans la cour et les toilettes de l'école. Ces travaux ont été réalisés par notre agent technique.

Fermeture porte prison

Nous avons été dans l'obligation de mettre une porte au bâtiment situé au pied du porche, "*ancienne prison, connue dans les archives sous le nom de* ***La Guilhote***", qui, après avoir abrité la cabine téléphonique, servait jusqu'à dernièrement d'abri aux containers à ordures. Malgré nos rappels et interpellations, certains de nos concitoyens ne respectent toujours pas les consignes, ce qui engendre malheureusement nuisances et frais pour la collectivité.

Aire de tri terrain de tennis – construction de l'abri

Philippe notre agent technique élabore la structure de l'aire à containers du terrain de tennis. Il devrait prochainement débuter la construction-même sur le terrain.

CCPLM chèque réduction sur l'eau

Par délibération de la CCPLM, en date du 16 juillet 2020, un accord de principe a été donné pour la mise en place d'une mesure sociale permettant de rendre le coût de l'eau et l'assainissement accessibles aux plus précaires. La commission "eau et assainissement" a été missionnée pour mettre en place un mode de calcul. En conseil communautaire, le 23 mars 2021, il a été adopté le tableau si dessous. Il n'est pas nécessaire de faire des démarches, cette déduction sera faite automatiquement sur l'une de vos facture.

Revenus du foyer	<5 600 €	< 6 700 €	< 7 700 €	< 10 700 €
Montant aide €/ans		1 personne		
	20,00 €	0	0	0
		2 personnes		
	30,00 €	24,00 €	18,00 €	0
		3 personnes		
	40,00 €	36,00 €	33,00 €	30,00 €
		4 personnes		
	50,00 €	47,00 €	44,00 €	41,00 €

Bouchage des trous

L'entreprise Vallet de Salles-sur-l'Hers est intervenue sur notre commune, afin de boucher, les nids de poules, fissures, failles qui avait été répertoriés sur la voirie communale.

Construction d'un hangar

L'implantation d'un nouveau hangar, extension du hangar communal existant a débuté. Le terrassement est maintenant effectué et la construction devrait débuter prochainement.

Le hangar actuel devenant trop petit cette réalisation devenait nécessaire. Par ailleurs du matériel communal était dispersé dans divers lieux sur la commune et il a été jugé judicieux, pour plus d'efficacité, de tout regrouper au même endroit.

Arbre arraché

Jeudi dernier, jour de l'ascension, le vent marin soufflait avec grande vigueur et un arbre est tombé sur la route de Carlipa, à hauteur du hameau de Villesplas.

L'employé communal, toujours très dévoué, a répondu présent pour venir assurer le dégagement de la chaussée avec le propriétaire et un adjoint, pendant que Madame le Maire maintenait à distances les quelques voitures circulant sur cette route.

Réglementation pour effectuer des travaux sur le domaine public

Pour effectuer des travaux sur l'ensemble du réseau routier ou occuper temporairement le domaine public, vous devez obtenir une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT).

Le permis de stationnement est nécessaire pour les opérations sans implantation dans le sol.

La permission de voirie concerne les travaux qui modifient le sol ou le sous-sol du domaine public.

Le permis de stationnement autorise l'occupation sans emprise au sol pour déposer des matériaux, stationner ou surplomber le domaine public. Il est nécessaire d'obtensir cette autorisation pour tous les travaux suivant : Installation d'échafaudage ou de palissade, pose d'une benne à gravats, d'échafaudage sur le trottoir, dépôt de matériaux nécessaires à un chantier, tas de sable, stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle notamment), de baraque de chantier, d'un bureau de vente, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles ou toute autre occupation.

La permission de voirie est une autorisation d'occuper le domaine public avec emprise au sol. Elle s'applique aux travaux qui modifient le domaine public sur le sol ou dans le sous-sol, tels que les opérations suivantes : Création sur un trottoir d'un bateau d'accès (ou entrée charretière) à une propriété privée. Pose de canalisations et autres réseaux souterrain …

L'autorisation d'occupation du domaine public prend la forme d'un arrêté de voirie autorisant la réalisation des travaux pour une durée déterminée, et éventuellement d'un arrêté de circulation qui autorise l'interruption ou l'aménagement de la circulation.

Pendant la durée de l'occupation, vous devez prendre en compte la sécurité, dans l'intérêt du public. Vous devez également réparer les dommages causés et remettre les lieux en l'état à la fin de l'autorisation. Enfin et dans certain cas, vous devez payer une redevance.

Ces demandes sont à déposer en mairie, environ 15 jours avant les travaux ou l'occupation, en effet, il est nécessaire d'obtenir l'aval du Département lorsque les demandes concernent une voie départementale.

Législation sur les déchets verts et brûlage

Voir flyer ci-joint.

Etat Civil

Naissances :
Natalia DUBONNET MARTY, née le 11 mars 2021, fille de Benjamin MARTY et Emilie DUBONNET.
Jade WONGSODJIWO, née le 28 mars 2021, fille de Revanie WONGSODJIWO et Emilie NÉRÉ.
Charly HUMBERT, né le 24 avril 2021, fils de Jérémy HUMBERT et Perrine LOUBAT.
Elio ROBLES, né le 6 mai 2021, fils de Loïc ROBLES et Christelle FONSES.

Décès :
Jean LALA, décédé le 19 avril 2021

Des nouvelles de l'école

À l'école : Résidence "Création en Cours"

Depuis le début du mois de mars, l'école accueille Colin Gravot, artiste graveur, dans le cadre du programme de résidence "Création en Cours". Ce programme consiste en un temps de recherche et de création de quatre mois pour Colin, au cours desquels il intervient une vingtaine de jours dans l'école de Villespy, pour des temps de transmission auprès des élèves.

Pour cette résidence, il s'intéresse aux perceptions que les enfants ont du village de Villespy. L'enjeu de ces quatre mois de création est de raconter ces perceptions en utilisant la gravure et l'écriture.

Les premières séances de transmission se sont faites en extérieur, avec pour objectif d'apprendre à observer et dessiner les bâtiments. Car avant d'être graveur, Colin était architecte, et a gardé dans sa pratique du dessin un intérêt prononcé pour les décors de ville et de village. Les enfants découvrent différentes techniques : la craie grasse, le stylo bille, le collage, le pastel... Quelques notions de dessin en perspective sont abordées et mises en pratique avec succès par les enfants ! En

classe, ces dessins de bâtiments se complètent avec des exercices d'expression écrite, où les élèves racontent leurs observations, leurs ressentis, et les histoires imaginaires que ces sorties leur inspirent.

Depuis début mai, place à la gravure ! Après s'être familiarisé avec le dessin d'architecture, les enfants découvrent cette technique artistique peu connue. La gravure désigne un ensemble de techniques où l'on grave un support (que l'on appelle "matrice"), qui est ensuite enduit d'encre, et que l'on imprime sur du papier pour obtenir ce que l'on appelle une "estampe". Colin a pour habitude de graver le linoléum, mais pour cette résidence, les enfants vont utiliser une autre matière, plus tendre : le polystyrène. Grâce à une collecte assidue menée par les enfants, l'école est pourvue d'une bonne réserve de barquettes alimentaires, idéales pour la gravure !

Concrètement, comment grave-t-on ? On commence par une esquisse au crayon à papier, sorte de dessin au brouillon qui servira de modèle. Puis, on décalque ce dessin pour le reporter sur une plaque de polystyrène (attention à la symétrie ! Une matrice est toujours inversée par rapport à l'esquisse). Avec une pointe fine (ici, un porte-mine), les enfants gravent cette plaque pour lui donner du relief, et la transformer en matrice. Cette matrice est ensuite enduite d'une fine pellicule d'encre, que l'on applique avec un rouleau. Et pour finir, on dépose délicatement un papier sur la matrice encrée, on passe le tout sous une presse, et à l'issue de cette opération, on se retrouve avec une belle estampe entre les mains ! Les séances de gravure vont s'étaler encore jusqu'à début juin à l'école. Et pour le samedi 19 juin, une exposition en extérieur est en cours de préparation, pour que les enfants et Colin puissent présenter aux habitants de Villespy et aux parents d'élèves les créations réalisées au cours de cette résidence. Rendez-vous dans un mois !

<u>Le mot de l'artiste</u> : cette résidence est riche en découvertes et en échanges, les enfants sont curieux, et très impliqués dans la démarche de création. C'est donc une très belle expérience, riche en enseignements pour moi aussi ! Le bon déroulé de cette résidence est en grande partie dû à l'investissement de l'institutrice Rachel MAIGNAN, qui me conseille et me seconde parfois sur les ateliers. Je tiens à remercier ici Mme le maire et les conseillers municipaux que j'ai pu rencontrer, pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité, et pour avoir mis à ma disposition pendant quatre mois le logement de fonction situé juste au-dessus de l'école. Le programme de résidence "Création en cours" est porté et rendu possible par les Ateliers Médicis, avec le soutien du ministère de la Culture, et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Vous pouvez découvrir plus de contenu et d'images au sujet de cette résidence sur le site suivant : <u>www.ateliersmedicis.fr/le-reseau/projet/grammaire-urbaine</u>.

<u>Le marché aux fleurs</u>

Le marché aux fleurs et aux plants potagers des écoles du RPI Carlipa – Cenne-Monestiés – Villespy, organisé par CarViCen, l'association des parents d'élèves s'est tenu le samedi 8 mai 2021. Les parents d'élèves, les enseignantes et les mairies se sont mobilisés pour l'organisation et, pour la deuxième fois, les horticulteurs "Les jardins du Canal" se sont associés à cet événement qui permet d'animer les 3 villages.

Les habitants ont bien joué le jeu et de nombreuses commandes sont arrivées dans les écoles grâce aux bons de commande qui avaient été distribués dans toutes les boîtes aux lettres. Ils sont aussi venus acheter directement sur place, permettant de belles rencontres et des échanges conviviaux.

A Villespy, bien installés sur la place de l'école, au milieu des fleurs, plants de légumes et plantes aromatiques, parents d'élèves et enseignante ont passé une bonne matinée, tout en récoltant des fonds pour les élèves qui en profiteront à travers l'achat de matériel pédagogique et le financement de sorties scolaires.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies dans cette manifestation en tant qu'organisateurs, livreurs, préparateurs de commande, vendeurs ou acheteurs ! Au plaisir de se revoir l'année prochaine pour vos plantations de 2022 !

Projet "Espèces menacées"

Notre projet arrive à sa fin et l'éléphant fait par les élèves de la classe de CM1/CM2 est presque fini !

Il sera exposé, avec ceux de toutes les autres écoles, le **samedi 29 mai 2021, de 15h à 18h, à la médiathèque de Bram**.

Une "balade de collecte de déchets" est également organisée ce jour-là.

Nous vous attendons nombreux !

Le coin des associations

Caminam

Les activités de Caminam sont suspendues depuis fin octobre 2020.

Nous reprendrons nos randonnées dans le cadre de l'association au début du mois de juin, si les conditions sanitaires le permettent à ce moment-là.

Nous mettrons sur notre site **http://caminam.wordpress.com** la date et les conditions de la reprise dès qu'elles auront été décidées.

Aux Canelles – bar associatif

Bonjour à toutes et à tous,

Suite aux annonces gouvernementales, nous avons le plaisir de vous convier à la réouverture de votre bar associatif de Villespy le **jeudi 3 juin 2021**.

Au programme :

Assemblée générale à laquelle sont conviés tous les membres de l'association. Nous ferons le bilan financier et moral et nous déciderons ensemble des évolutions du bar.

Ce sera également le moment pour adhérer à l'association Aux Canelles et profiter d'un verre offert pour toute adhésion ou ré-adhésion.

De plus nous avons besoin de nouveaux membres qui souhaiteraient rejoindre le bureau, vous pouvez nous contacter par mail si vous êtes intéressés à l'adresse : contact@auxcanelles.fr

Nous avons hâte de vous retrouver !

L'équipe Aux Canelles

ACCA

Monsieur le Président de l'ACCA (association communale de chasse agréée) remercie Madame le Maire et tous les membres du Conseil Municipal pour la mise à disposition d'un local, qui nous permettra d'effectuer le dépeçage et le découpage du gros gibier à l'écart du village dans un souci de ne choquer personne. Nous savons bien que nous n'avons pas tous le même intérêt pour la chasse.

Nous avons aussi apprécié le maintien de notre subvention malgré les efforts faits par la municipalité, durant cette période très difficile.

Récemment, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Jeannot Lala. Bien que ne chassant plus depuis longtemps, il restait l'ami incontournable des chasseurs et était invité à tous les repas que nous faisions. Après Gilbert Bareil, c'est encore un pilier du village qui nous a quittés.

Après le départ de ces deux piliers il reste le talonneur…

Le coin du jardinier :

Pour ce deuxième article nous allons découvrir la spirale de plantes aromatiques.

Celle-ci vous permettra sur un petit espace et avec peu d'entretien de récolter des aromates tout au long de l'année. Il sera nécessaire de choisir un lieu peu éloigné de votre habitation afin d'y accéder plus facilement.
De nombreuses versions existent. Tout dépendra des matériaux que vous aurez à disposition (pierre sèches, rondins de bois, tuiles, etc.). Le principe est de créer une pyramide circulaire afin d'accéder à toutes les plantes sans trop d'effort.

De plus les aromates sont de très bonnes alliées face à certaines maladies et luttent aussi contre les parasites des légumes et des fruitiers.
Vous pourriez vous concocter des tisanes, agrémenter vos plats et découvrir ainsi la biodiversité qui se crée petit à petit sous votre nez !

A vos gants, prêt, planter !

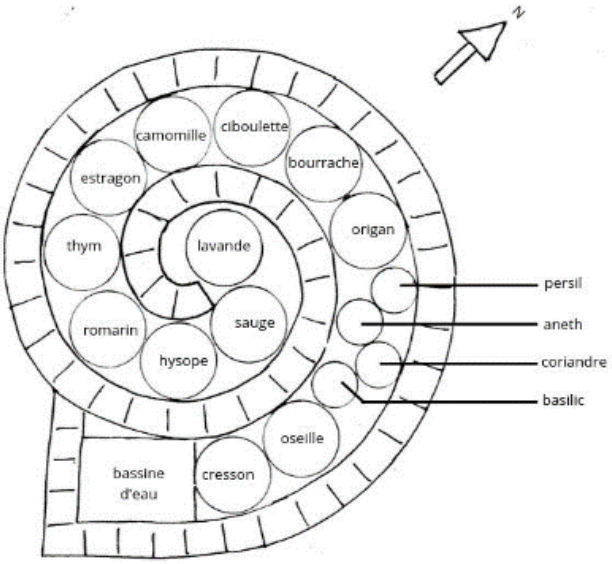

Le coin des gourmands :

Sauce mousseline

Délicieux pour accompagner les asperges

Ingrédients (adapter suivant la quantité désirée)

- 1 œuf
- de l'huile
- de la moutarde
- une pincée de sel

Préparation

- Séparer le blanc du jaune.
- Faire une mayonnaise, moutarde, jaune d'œuf, huile et sel.
- Monter le blanc d'œuf en neige et l'incorporer délicatement à la mayonnaise.
- Vous pouvez ajouter à la préparation du jus de citron.

Maintenir au frais.

La soupe à l'œuf

Avec le printemps, arrive le temps des asperges, dont nous avons de très bons producteurs sur notre village et dans les environs.

Voici une recette de soupe qui vous permettra de ne rien gaspiller dans la cuisson de cette plante potagère.

Une fois que vous avez fait cuire vos asperges dans de l'eau bouillante salée, il vous reste le bouillon dont nous ne savons souvent que faire. Nous vous proposons une soupe qui à moindre coût vous permettra d'être rassasié.

Ingrédients pour 4 personnes
1 œuf, de l'huile et du vermicelle

Préparation :

- Faire une mayonnaise avec un œuf en mettant le blanc de côté.
- Garder la valeur d'un bol de bouillon d'asperge froid.
- Faire chauffer le bouillon d'asperge restant et y mettre le vermicelle en quantité désirée pour le nombre de convives.
- Une fois le vermicelle cuit (3 à 4 mn), verser le blanc d'œuf dans le bouillon de vermicelle qui se prendra aussitôt dès que vous aurez un peu remué.
- Diluer au fouet petit à petit la mayonnaise et le bol de bouillon froid afin de faire une crème liquide.
- Eteindre le feu sous le bouillon de vermicelle et y verser la crème de mayonnaise.
- Bien remuer et déguster de suite chaud.

Votre soupe sera plus consistante si votre vermicelle est un peu épais avant de verser la crème de mayonnaise.

Bon appétit !

Pour les petits !

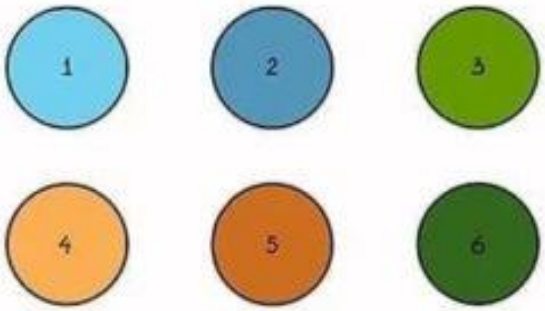

Suite et fin de l'histoire débutée dans le numéro 25

Aqueste an farem pas Carnaval !

Sabèm pas se i agèt de sortidas pendent la Primièra Guèrra Mondiala, que los joves èron al front. Mas Charles Peytavie assegura que d'unas personas se recampavan per d'unas carrièras o clandestinament pendent lo Segond Conflicte Mondial.

Enfin, es en 1929 que la primièra banda foguèt montada amb dempuèi la Liberacion, un comitat d'organizacion que met en plaça amb la municipalitat cada annada, un calendièr de sortidas.

Aquela manisfestacion se fa aital pendent tres meses, de la mièg de genièr a la fin de març, cada dissabte e cada dimenge. La jornada s'articula al entorn de tres sortidas de las bandas : a 11h, 16h30 e 22h, al son d'una musica tipicament limoxina. Ne fa lo Carnaval lo mai long del mond !

Per la dança e las gestualas, la legenda conta qu'imitan lo vinhairon que pressa sa recòlta amb sos pès per ne sortir lo chuc, en levant sos braces e sos pès, l'un aprèp l'autre.

La nuèit de la Blanquèta clava aquesta costuma amb de jorn, lo jutjament de Sa Majestat Carnaval, fait en occitan. La senténcia condamna l'Òme a èsser cramat al son de la musica « Adieu Paure Carnaval » !

Alara se volètz participar a n'aquela manisfestacion vos demòra doas causidas :

- integrar una banda amb l'assentiment de la còla tota e auretz lo desguisament de la banda o del Pèiròt.

- venir liurament vos amusar mas vos caldrà pas mesclar al mond de las bandas e vos tener darrièr la musica. Serètz Godilh.

Alavètz vos demòra un an per far la vòstra causida, en esperant poder far Carnaval l'an que ven !

Cette année nous ne ferons pas Carnaval !

Nous ne savons pas s'il y a eu des sorties pendant la Première Guerre Mondiale, car les jeunes étaient au front. Mais Charles Peytavie assure que certaines personnes se retrouvaient dans des rues ou clandestinement pendant le Deuxième Conflit Mondial.

Enfin, c'est en 1929 que la première bande est créée avec depuis la Libération, un comité d'organisation qui met en place avec la municipalité chaque année, un calendrier des sorties.

Cette manifestation se déroule ainsi pendant trois mois, de la mi-janvier à la fin mars, chaque samedi et chaque dimanche. La journée s'articule autour de trois sorties des bandes : à 11h, 16h30 et 22h, au son d'une musique typiquement limouxine, faisant de l'évènement, le Carnaval le plus long du monde !

Pour la danse et la gestuelle, la légende raconte qu'elles imitent le vigneron qui presse sa récolte avec ses pieds, pour en faire sortir le jus, en levant ses bras et ses pieds, l'un après l'autre.

La nuit de la Blanquette termine cette coutume avec de jour, le jugement de Sa Majesté Carnaval, fait en occitan. La sentence condamne l'Homme à être brûlé au son de la musique « Adieu pauvre Carnaval » !

Alors si vous voulez participer à cette manifestation il vous reste deux choix :

- intégrer une bande avec l'assentiment de toute l'équipe et vous pourrez porter le déguisement de la bande ou du Pierrot.
- venir librement vous amuser sans vous mélanger aux personnes des bandes et en vous tenant derrière la musique. Vous serez un « Goudilh », un gouailleur.

Il vous reste un an pour faire votre choix, en espérant pouvoir faire Carnaval l'an prochain !

Entrevista Ch. PEYTAVIE – Independent 2021
Daniel Fabre et Ch. Camberoque, *La Fête en Languedoc*, Toulouse, éditions Privat, 1977.

Le comité de rédaction :
Jean-Pierre Barès, Karine Derkaoui, Maryse Lala-Laffont, Monique Hodent, Pierre Sélariès, Annie Pillière-Meignotte, Laura Gauthier